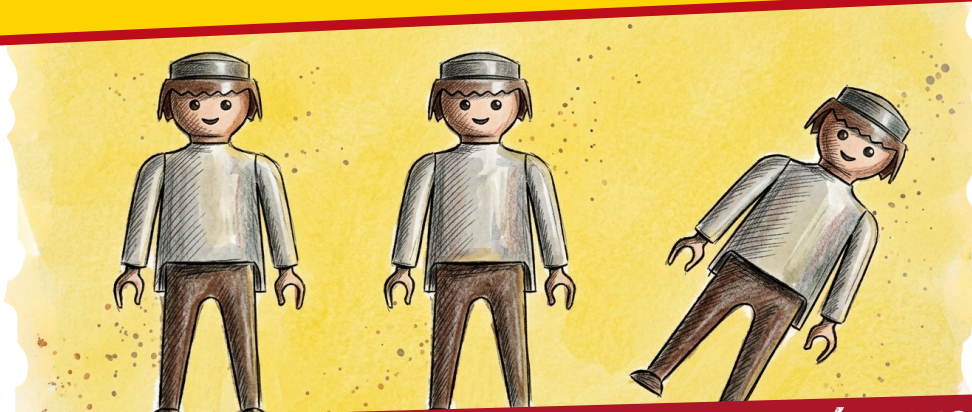




STEMOI DE NANCY



TOI, TU RESTES. TOI, TU RESTES. TOI, TU DÉGAGES.
LA GESTION DES CONTRACTUELS FAÇON DIR GRAND EST

QUATRE COLLÈGUES SACRIFIÉS... ALORS QUE LES BESOINS AUGMENTENT

Au STEMOI de Nancy, plus particulièrement à l'UEMO Centre et à l'UEMO Sud, quatre collègues contractuels ne verront pas leur contrat renouvelé en septembre 2026.

À l'UEMO Centre, trois postes disparaissent : une collègue ayant obtenu son concours ne sera pas renouvelée, tandis que les deux autres occupent des postes de remplacement alors même que les titulaires qu'elles remplacent ne reviendront pas. Le besoin existe donc toujours.

À l'UEMO Sud, c'est le poste de notre collègue assistante de service social qui disparaît. La justification avancée ? Le nombre de jeunes et de mesures ne justifierait plus ces recrutements.

Pourtant, sur le terrain, la réalité est tout autre...

UNE LOGIQUE COMPTABLE LOIN DE LA RÉALITÉ

À l'UEMO Centre, ces suppressions interviennent dans une unité spécialisée PEAT déjà fortement sollicitée. Les collègues devront absorber une charge de travail supplémentaire alors que les mesures augmentent :

71 en juillet 2026 contre 50 en juillet 2025.

Cette évolution démontre toute l'absurdité de la décision. Là où les professionnels voient des jeunes à accompagner, l'administration ne semble voir que des lignes budgétaires et des économies à réaliser.

À l'UEMO Sud, le constat est tout aussi inquiétant. En supprimant le poste d'assistante de service social, les mesures seront réparties entre les deux autres ASS du service, laissant l'unité sans professionnel dédié sur site et privant les équipes d'un regard pluridisciplinaire indispensable.

LES CONTRACTUELS, ÉTERNELLES VARIABLES D'AJUSTEMENT

Cette situation illustre une précarité devenue un véritable mode de gestion.

Contrats de quatre mois, six mois, parfois un an... Les collègues contractuels vivent dans une incertitude permanente. Ils peuvent être informés de leur non-renouvellement quelques jours avant l'échéance, parfois après avoir cru leur situation stabilisée, avant d'être éventuellement rappelés quelques semaines plus tard lorsque les besoins réapparaissent.

Peut-on réellement continuer à gérer des professionnels indispensables comme de simples variables d'ajustement ?

CE SONT AUSSI LES JEUNES QUI PAIENT LE PRIX

Derrière ces décisions, ce sont les mineurs accompagnés par la PJJ qui subiront les conséquences.

Moins de professionnels, ce sont des éducateurs plus épuisés, moins disponibles, des changements de référents plus fréquents et un accompagnement fragilisé pour des jeunes dont les situations sont déjà complexes.

Sans assistante de service social, ce sont également les MJIE qui perdent leur dimension pluridisciplinaire, au détriment des familles, des magistrats et de la qualité des évaluations.

NOUS DEMANDONS LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE NOS COLLÈGUES CONTRACTUELS.

**LES BESOINS EXISTENT. LES CHIFFRES LE DÉMONTRENT.
LES ÉQUIPES LE VIVENT AU QUOTIDIEN.**

**ET SURTOUT, LES MINEURS QUE NOUS ACCOMPAGNONS ONT BESOIN
DE PROFESSIONNELS STABLES, RECONNUS ET SUFFISAMMENT
NOMBREUX POUR ASSURER PLEINEMENT
LES MISSIONS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.**

Nous invitons tout agent.e désireux de saisir ou d'échanger avec un représentant de la CGT PJJ Grand Est à nous contacter sur la boîte :

Grand-est@cgtppj.fr